

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/09/2013

Date de la convocation:
16/09/2013
Date d'affichage:

L' an 2013 et le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 48

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MULLER Jean, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 125.2013
Vote : A la majorité
Pour : 40
Contre : 0
Abstentions : 6
Mention exécutoire : Non

125.2013 : Acquisition de l'ancien restaurant de la gare à Morsbronn-les-Bains.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 117.2007 du conseil communautaire du 17.12.2007 : Acquisition de l'ensemble immobilier – ancien restaurant de la gare à Morsbronn-les-Bains,

Vu la délibération n° 082.2010 du conseil communautaire du 27.09.2010 : Acquisition de l'ensemble immobilier – ancien restaurant de la gare à Morsbronn-les-Bains,

Vu l'avis du bureau du 19.08.2013,

Entendu l'exposé du président M. JM. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, six abstentions, décide :

- **De compléter la délibération n°117.2007 validant l'acquisition par la communauté de communes de l'ensemble immobilier « ancien restaurant de la gare à Morsbronn-les-Bains » par les précisions suivantes :**
 - **Acquisition des biens immobiliers sis à Morsbronn-les-Bains (67360), 4 rue de la Gare, cadastrés section 21 n°211, 218, 225, 226 et 227, d'une contenance totale de 82,32 ares, moyennant le prix principal de 147 000 €,**
 - **Acquisition du fonds de commerce d'hôtel restaurant qui y est exploité, connu sous le nom Restaurant de la Gare, comprenant les éléments corporels et incorporels à l'exclusion de la licence de IVème catégorie, moyennant le prix principal de 6 000 €,**
 - **Frais d'agence fixés à 12 000 €, et frais de notaire en sus.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/10/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :